

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire ajournée tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 18 juillet 2022 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Pierre Bernier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

ABSENCE:

M. Yves Tanguay, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

0 personne assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 18 JUILLET 2022

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 30.

2022-07-176

MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pierre Bernier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification : Retrait du point 2.1

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2022-07-177

ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2022-07 POUR LE PAVAGE DU STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE, DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire refaire le pavage du stationnement du Centre communautaire, de l'hôtel de ville et du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à un appel d'offres public sur SEAO;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois (3) soumissions;

ENTREPRISES	PRIX TAXES INCLUSES
Pavage Maska inc.	277 598,02 \$
Eurovia Québec Construction inc.	274 272,86 \$
Huard Excavation inc.	316 129,51 \$

CONSIDÉRANT QU'APRÈS validation de la conformité des soumissions, il s'avère que la plus basse soumission déposée est celle d'Eurovia Québec Construction inc. et ce à la suite du calcul des sommes inscrites au bordereau des prix.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'adjuger le contrat SCM-2023-07 à Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 274 272,86 \$ taxes incluses et que cette dépense soit assumée par une appropriation de l'aide financière du programme PRABAM et deuxièmement par une appropriation du surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2022-07-178 *LEVÉE DE LA SÉANCE*

Il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Goyette, que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 heures 33.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Yves Tanguay
Directeur général et greffier-trésorier